



## Rupture contrat par la drh

Par **SPACE41**, le **22/01/2011** à **19:59**

Bonjour,rnrnMa DRH souhaite "se débarrasser" de moi, alors que je n'ai jamais commis aucune faute professionnelle ni comportementale envers quiconque.rnOnt-ils le droit ?rnQue dois-je faire ?rnLe médecin du Travail est de parti pris, il veut me faire passer pour une folle, car j'ai fait une tentative de suicide, puisque l'on m'annonce comme ça, oralement, qu'on souhaiterait un départ "négocié".rnrnQue faire ? J'ai dû passer l'année écoulée à la Médecine du Travail 8 fois, en raison de harcèlement moral (dissimulé), par le directeur et d'autres employés, rnrnSi le Médecin du travail décrète une inaptitude, quel recours ?rnJe suis atteinte de Sclérose en plaque, mais non évolutive, et parfaitement apte à faire mon travail, mes médecins peuvent l'attester.rnrnQue faire, je suis en plein Bilan de Compétence pour envisager une reconversion.rnrnQuelles options ai-je ?rnLes employeurs ont-ils le droit oralement de dire, "on ne veut plus de vous", n' a t-il pas des procédures ? Peuvent-ils licencier sans raison ?rnBie que le Médecin du travail soit "avec" eux, et depuis longtemps ! Puis-je contester une décision du médecin du travail ? Il a envoyé un courrier à ma neurologue pour lui dire de me mettre en centre psy, je suis un peu déroutée par tout ça.rnJe reprends mon travail mercredi prochain.rnrnMerci pour vos réponses.rnSalutations.rnIB.

Par **P.M.**, le **22/01/2011** à **20:51**

Bonjour,rnVous pouvez toujours contester une décision du Médecin du Travail auprès de l'Inspecteur du Travail...rnPour vous licencier, il faut que l'employeur ait une cause réelle et sérieuse et s'il y procède vous pouvez le contester s'il est abusif devant le Conseil de Prud'Hommes...

Par **SPACE41**, le **22/01/2011** à **21:10**

Merci, nll n'y a appremment pas de "cause", si ce n'est une incompatibilité avec le Directeur, mais ca dure depuis longtemps.rnrnMerci, je vais attendre ma reprise Mercredi.rnIB.